

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

- Index AI : ASA 21/6893/2017

AILRC-FR

11 août 2017

Indonésie. Une enquête doit être menée sur le recours à une force meurtrière par la police contre des Papous dans le Deiyai

- Amnesty International demande aux autorités indonésiennes de diligenter immédiatement une enquête impartiale et efficace sur les allégations selon lesquelles la police aurait eu arbitrairement recours à une force meurtrière, tuant un homme et blessant au moins dix autres Papous, parmi lesquels des enfants, dans la province de Papouasie. L'enquête doit être menée par un organe indépendant de la police. Les conclusions doivent être rendues publiques, et les responsables présumés, y compris les responsables hiérarchiques, doivent être traduits en justice dans le cadre de procédures équitables, et les victimes doivent recevoir des réparations suffisantes. Le gouvernement doit également mettre fin au climat d'impunité dont bénéficient les auteurs de telles atteintes.

- Le 1^{er} août, vers 13 heures 30 heure locale, des troubles ont éclaté dans les locaux d'une entreprise de construction, dans le village d'Oneibo (département du Deiyai, province de Papouasie). Ils auraient éclaté après que des employés de la compagnie eurent refusé de prêter une voiture pour emmener une victime de noyade à l'hôpital le plus proche, ce qui a entraîné la mort du jeune Papou. Des dizaines de villageois ont protesté en entrant dans les locaux de l'entreprise et en détruisant une tente appartenant à l'entreprise. Lorsque des policiers, et notamment des membres de la brigade de police mobile, sont arrivés, les manifestants leur ont jeté des pierres.

- Les policiers ont répondu en ouvrant arbitrairement le feu sur la foule, sans avertissement, touchant Yulianus Pigai, 27 ans, aux cuisses et à l'estomac. Au moins dix autres personnes ont été blessées par balle. Elles ont immédiatement été conduites à l'hôpital de Waghete, mais Yulianus Pigai est mort sur le trajet.

- Le porte-parole de la police régionale de Papouasie a diffusé une déclaration plus tard le même jour, affirmant que les policiers avaient respecté les réglementations existantes, qu'ils avaient utilisé des balles en caoutchouc et qu'ils avaient procédé à des tirs de sommation. À ce jour, aucune autopsie n'a été effectuée pour établir la cause du décès. Cependant, d'après l'enquête interne menée le 11 août, le chef de la police régionale de Papouasie a déclaré que les policiers auraient enfreint la procédure de gestion des troubles de grande ampleur.

- Au titre du droit international et des normes internationales, l'Indonésie est légalement tenue de respecter et de protéger à tout instant le droit à la vie de toutes les personnes. Les responsables de l'application des lois ne doivent avoir recours à la force que si cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par un objectif légitime de maintien de l'ordre ; ils ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf en cas

de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, ou pour procéder à l'arrestation d'une personne présentant un tel risque, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs. L'usage intentionnel d'armes à feu à des fins meurtrières n'est permis que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

- Amnesty International reconnaît que les responsables de l'application des lois se trouvent souvent dans une situation complexe dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent cependant veiller à respecter pleinement les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de toutes les personnes, y compris celles soupçonnées d'infractions. Le recours à la force et à des armes à feu a des conséquences directes sur le droit à la vie, qui est protégé au titre de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que l'Indonésie est tenue de respecter en tant qu'État partie. Le recours à la force doit donc respecter des garanties relatives aux droits humains qui sont inscrites dans le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois (1979) et les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (1990). Le recours à la force par les responsables de l'application des lois en Indonésie est également réglementé par le Règlement 1/2009 relatif à l'usage de la force lors des interventions de la police nationale indonésienne.

- Les allégations de recours arbitraire ou abusif à la force par la police ou d'autres membres des forces de sécurité exerçant des fonctions de maintien de l'ordre doivent faire l'objet d'une enquête efficace par un mécanisme indépendant et impartial. Les autorités doivent également veiller à ce que les victimes de telles violences et leurs familles reçoivent des réparations complètes et effectives, notamment une indemnisation.

- Amnesty International est également préoccupée par le fait que l'obligation de rendre des comptes de la police en Indonésie est freinée par le manque de mécanismes de contrôle indépendants, efficaces et impartiaux permettant d'enquêter sur les violations des droits humains commises par les forces de sécurité et, le cas échéant, d'utiliser les conclusions pour poursuivre les responsables. Il est rare que des enquêtes pénales soient ouvertes sur les violations des droits humains commises par la police en Indonésie, et les quelques tentatives d'amener les responsables à rendre des comptes, principalement à travers des mécanismes disciplinaires internes, ont privé de nombreuses victimes de justice et de réparations.

Complément d'information

- Amnesty International pense que l'affaire du Deiyai n'est pas un cas isolé, mais plutôt la preuve d'une culture de l'impunité qui persiste dans la région de Papouasie. Il est arrivé fréquemment dans le passé que les enquêtes menées sur les violations des droits humains commises par les forces de sécurité dans les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale, notamment sur des homicides illégaux, le recours à une force injustifiée et excessive et des actes de torture et d'autres mauvais traitements, s'enlisent ou soient abandonnées, ou que leurs conclusions soient enterrées. Les responsables sont ainsi

restés impunis et les victimes et leurs familles ont été privées de justice, de vérité et de réparations.

Les membres des forces de police des provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale sont rarement poursuivis dans le cadre des affaires ouvertes, et ils sont simplement soumis à des sanctions disciplinaires lorsqu'il est prouvé qu'ils ont commis des violations des droits humains. Bien souvent, les responsables d'atteintes aux droits humains commises dans la région de Papouasie ces dernières années ont bénéficié d'une impunité totale.

AMNESTY INTERNATIONAL PUBLIC STATEMENT

Index: ASA 21/6893/2017
11 August 2017

Indonesia: Investigate police's use of lethal force against Papuan in Deiyai

Amnesty International calls on the Indonesian authorities to immediately order an impartial and effective investigation into allegations that police used lethal force arbitrarily leading to the death of one man and injuries to at least ten other Papuans, including children in Papua province. The investigation should be carried out by a body independent of the police. The findings must be made public and those suspected of criminal responsibility, including those with command responsibility, must be brought to justice in fair proceedings and victims granted adequate reparations. The government must also put an end to the climate of impunity for perpetrators of such abuses.

On 1 August at around 1.30pm local time, unrest broke out in the compound of a construction company in Oneibo village, Deiyai, Papua province. It was apparently triggered after workers of the company refused to lend a car to take a victim of drowning to the nearby hospital. The young Papuan man died subsequently. In protest, dozens of villagers entered the company compound and destroyed a tent owned by the company. When police personnel arrived, including the police Mobile Brigade (Brimob) the protesters threw stones at them.

In response, police personnel arbitrarily opened fire into the crowd without any warning, hitting Yulianus Pigai, aged 27, on his thighs and stomach. At least ten other people also suffered gunshot wounds. They were immediately taken to Waghete Hospital but Yulianus Pigai died on the way.

The Spokesperson of Regional Police for Papua issued a statement later on the same day stating the police had complied with existing regulations and that police used rubber bullets and had fired warning shots. To date, no autopsy has been performed to establish

the cause of the death. However, based on the internal investigation on 11 August the Chief of Regional Police for Papua stated that the police personnel allegedly violated the standard procedure for dealing with the mass unrest.

Under international law and standards, Indonesia is legally obliged to respect and protect everyone's right to life at all times. Law enforcement officials may use force only when strictly necessary and to the extent required to carry out a legitimate law enforcement objective; they must not use firearms except in self-defence or defence of others against the imminent threat of death or serious injury or to prevent a particularly serious crime involving grave threat to life, to arrest a person presenting such a danger and only when less extreme means are insufficient to achieve these objectives. Intentional lethal use of firearms may only be made when strictly unavoidable to protect life.

While Amnesty International acknowledges the complex environment law enforcement officials often find themselves in when carrying out their duty they must ensure full respect for the right to life, liberty and security of all persons, including those suspected of crime.

The use of force and firearms directly impacts on the right to life, which is protected under Article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights, which Indonesia is obliged to comply with as a state party. The use of force is therefore subject to strict human rights safeguards as set out in the UN Code of Conduct for Law Enforcement Officials (1979) and the UN Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials (1990). The use of force by law enforcement officials in Indonesia is further regulated by the Indonesian Chief of Police Regulation on the Use of Force in Police Action (No. 1/2009).

Allegations of arbitrary or abusive use of force by police or other security forces carrying out law enforcement duties must be efficiently investigated by an independent and impartial mechanism. The authorities must also ensure that victims of such violations and their families receive full and effective reparations, including compensation.

Amnesty International is also concerned that police accountability in Indonesia has been hampered by the lack of an independent, effective, and impartial oversight mechanism to investigate human rights violations committed by the security forces and where appropriate to take forward its findings for prosecution. Criminal investigations into human rights violations by the police are rare in Indonesia and attempts to hold those responsible to account, mostly through internal disciplinary mechanisms, leave many victims without access to justice and reparation.

Background

Amnesty International believes that the Deiyai case is not an isolated incident but speaks to a culture of impunity that continues to exist in the Papua region. Many previous investigations into human rights violations committed by the security forces in Papua and West Papua provinces, including unlawful killings, the use of unnecessary and excessive force, and torture and other ill treatment, have been unduly delayed, dropped, or their

findings buried, resulting in impunity for perpetrators and leaving victims and their families without access to truth, justice and reparations.

In almost all cases that have been taken forward, members of the police forces in Papua and West Papua provinces do not face any type of proceedings or are just face disciplinary sanctions when found to have committed human rights violations. There is still a lack of accountability for numerous cases that have occurred in the Papua region over the last few years.